

Image not found or type unknown



Sci sans bien ni activité faut-il dissoudre ?

Par **qjacky**, le **22/02/2010 à 18:36**

Bonjour, rn
je suis associé et co gérant d'une SCI à 95 % avec mon épouse (communauté légale) et 5 % avec une amie. rn
Nous avons vendu le seul bien locatif l'an passé et la plus-value a été payée au moment de la vente. La SCI n'a donc ni bien ni activité. rn
Quels risques y-a-t-il à ne pas liquider la SCI ? rn
Si obligation de dissoudre, comment limiter les frais et taxes ? rn
Merci